

Les collectivités locales de Guyane en 2006 :

De nombreux agents dans les organismes départementaux

En une année, l'effectif des agents territoriaux progresse de 5 %. Les organismes départementaux guyanais emploient proportionnellement plus de personnels que les autres départements de France. Ils ont beaucoup recruté notamment des contrats aidés. Le nombre de personnels communaux pour 1 000 habitants est plus proche du taux d'administration des communes de France métropolitaine que des communes de Guadeloupe et de Martinique. Le taux d'administration locale est en légère augmentation. Il s'élève à 35 agents pour 1 000 habitants.

Au 31 décembre 2006, les collectivités territoriales de Guyane emploient 7 100 agents. Ils représentent 13 % de la population ayant un emploi, contre 7 % en France métropolitaine.

Trois agents territoriaux sur dix dans un organisme départemental

En Guyane, trois agents territoriaux sur dix travaillent pour un organisme départemental. Ils sont 16 % en Guadeloupe, et en

Martinique et 17 % en France métropolitaine. Ces organismes emploient 2 200 agents, soit une augmentation de

15 % par rapport à 2005. Les transferts de compétences de l'État vers les collectivités locales dus à la décentralisation ont contribué au développement des organismes départementaux. De plus, la part de l'octroi de mer versée au Conseil Général de Guyane, plus importante qu'en Guadeloupe et Martinique, dégage plus de moyens.

Six agents territoriaux sur dix travaillent dans les organismes communaux. Leur effectif progresse de 2 % par rapport à l'année précédente. En 2006, les effectifs des organismes intercommunaux diminuent de 8 %, après avoir doublé sur la période 2002-2005 (+97 %).

Effectif salarié des collectivités locales en Guyane

Unité : nombre

	2002		2006			2002-2006
	Total	Total	dont titulaires	Femmes	Hommes	Évolution (%)
Département	1 886	2 171	1 531	1 078	1 093	15
Région	135	215	138	134	81	59
Intercommunalité	175	318	233	153	165	81
Communes	4 022	4 382	2 701	2 542	1 840	8
Autres	102	21	5	13	8	-79
Ensemble	6 320	7 107	4 608	3 920	3 187	12

Source : Insee - Colter 2002-2006



Le recrutement des hommes par les collectivités locales de Guyane augmente de 6 %, celui des femmes de 4 %. Cependant, les femmes restent plus nombreuses : 3 900 femmes pour 3 200 hommes.

Trois fois plus de contrats aidés dans les organismes départementaux

En 2006, le nombre de contrats aidés s'élève à 1 100, soit 15 % de l'effectif territorial total. Il augmente de 14 % entre 2005 et 2006. Cette progression du nombre de contrats aidés est due à la mise en œuvre du plan de cohésion sociale de 2005. Il s'agit notamment de contrats d'avenir et de contrats d'accompagnement dans l'emploi. Ce sont les organismes communaux (63 %) et départementaux (36 %) qui ont le plus recours à cette forme d'emploi. Cela correspond à 400 emplois aidés pour les organismes départementaux, soit trois fois plus qu'en 2005. En revanche, le nombre de contrats aidés employés par les organismes communaux diminue.

Part de fonctionnaires proche de la France métropolitaine

En Guyane, sur 7 100 agents territoriaux, 65 % sont des fonctionnaires contre 71 % en France métropolitaine. La part de fonctionnaires en Guyane est plus élevée qu'en Martinique (50 %), mais plus faible qu'en Guadeloupe (82 %).

En 2006, 1 200 agents sont non titulaires, soit un agent territorial sur six. Leur effectif augmente de 8 % par rapport à 2002, de 59 % pour les seuls organismes communaux. Dans les structures départementales, il diminue de 63 %.

Taux d'administration communale modéré

Le taux d'administration communale en Guyane est de 21 agents pour 1 000 habitants, proche de celui de France métropolitaine mais plus faible que ceux de Guadeloupe et Martinique. Ouanary et Saül, communes les moins peuplées (moins de 200 habitants), ont les taux les plus élevés (151 ‰ et 44 ‰). À l'opposé, à Remire-Montjoly, Apatou, Macouria et Awala-Yalimapo, le taux est inférieur à 15 ‰. Parmi les trois grandes communes du département, Kourou dispose d'une administration relativement importante (30 ‰). Cayenne a un taux d'administration dans la moyenne (19 ‰), tandis que Saint Laurent du Maroni est sous administrée (16 ‰).

Taux d'administration dans les collectivités territoriales en Guyane

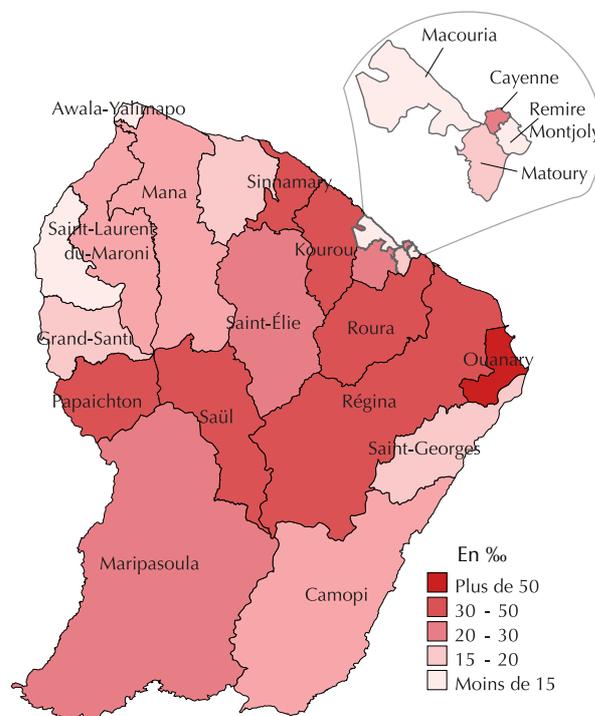
Unité : pour 1 000 habitants

	Guyane	Guadeloupe	Martinique	France métropolitaine
Départements	11	5	7	5
Régions	1,0	1,4	0,9	0,3
Intercommunalités	1,5	0,7	3,7	3,6
Communes	21	27	30	19
Autres	0,1	0,1	0,7	1,2
Ensemble	35	34	42	29

Source : Insee - Colter 2006

Le nombre élevé d'emplois dans les organismes départementaux en Guyane, 11 pour 1 000 habitants, explique en grande partie que le taux d'administration pour l'ensemble des collectivités soit plus important dans le département qu'en France métropolitaine. Il est proche du taux d'administration de Guadeloupe et nettement inférieur à celui de la Martinique.

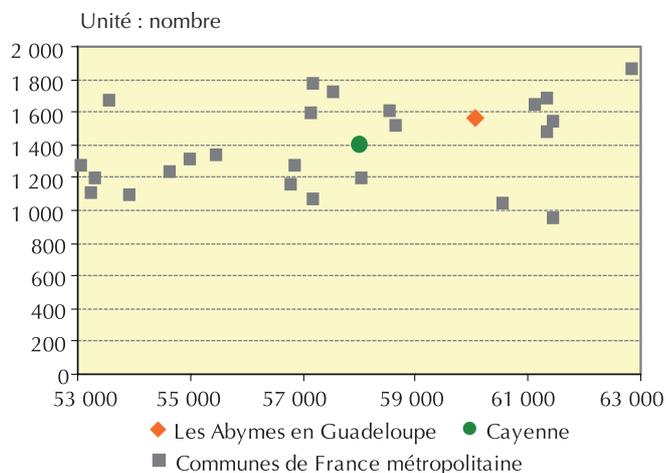
Taux d'administration par commune



Source : Insee - Colter - 2006

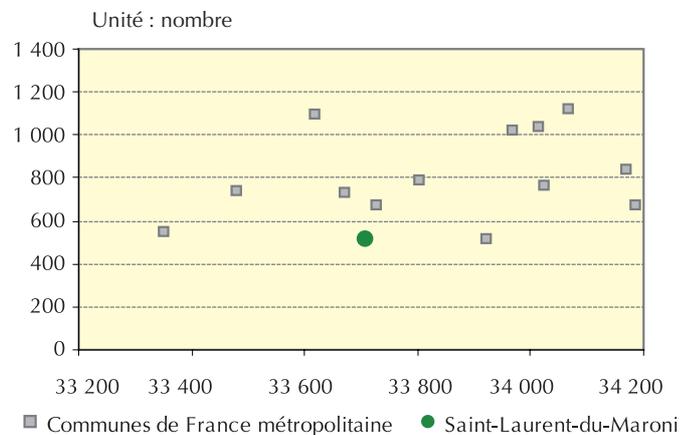


Nombre d'employés des communes ayant une population équivalente à Cayenne



Source : Insee - Colter et recensement de la Population - 2006

Nombre d'employés des communes ayant une population équivalente à Saint-Laurent-du-Maroni



Source : Insee - Colter et recensement de la Population - 2006

Cayenne dans la moyenne métropolitaine

La commune de Cayenne compte 58 000 personnes. L'effectif communal (1 400 agents) est dans la moyenne des effectifs des communes métropolitaines ayant une population équivalente.

Saint-Laurent-du-Maroni sous-administré

33 700 personnes habitent à Saint-Laurent-du-Maroni. Le nombre d'employés (550 agents) est inférieur à l'effectif moyen (870 agents) des communes métropolitaines ayant une population équivalente. La situation géographique frontalière avec le Surinam et aussi la taille de la commune limitent les comparaisons. La croissance démographique de Saint-Laurent-du-Maroni est de 8,4 % par an entre 1999 et 2006. L'effectif communal n'a progressé que de 5 % entre 2002 et 2006.

Part des cadres dans l'effectif salarié total

Unité : %

	A	B	C
Ouanary	0	0	100
Grand-Santi	2	0	98
Maripasoula	2	0	98
Mana	0	2	98
Sinnamary	1	1	98
Roura	0	2	98
Kourou	4	7	89
Saint-Laurent-du-Maroni	3	10	87
Papaïchton	13	0	87
Saül	14	0	86

Note de lecture : la commune de Kourou emploie 11 % de cadres A et B et 89 % de cadres C.

Source : Insee - Colter 2006

Un taux d'encadrement comme aux Antilles

En 2006, 85 % des agents des collectivités locales sont des cadres C.

Les cadres A et B représentent respectivement 6 % et 9 % du personnel de la fonction publique territoriale de la Guyane. Le taux d'encadrement (15%) est inférieur à celui de la Martinique, supérieur à celui de la Guadeloupe. Partout, il est inférieur à celui de France métropolitaine.

Les organismes régionaux et intercommunaux ont les taux d'encadrement les plus élevés. Département et surtout communes sont sous-encadrés. La commune de Cayenne a un taux d'encadrement de 6 %. La commune des Abymes en Guadeloupe, ayant une population équivalente à celle de Cayenne, emploie également 6 % de cadres A et B.

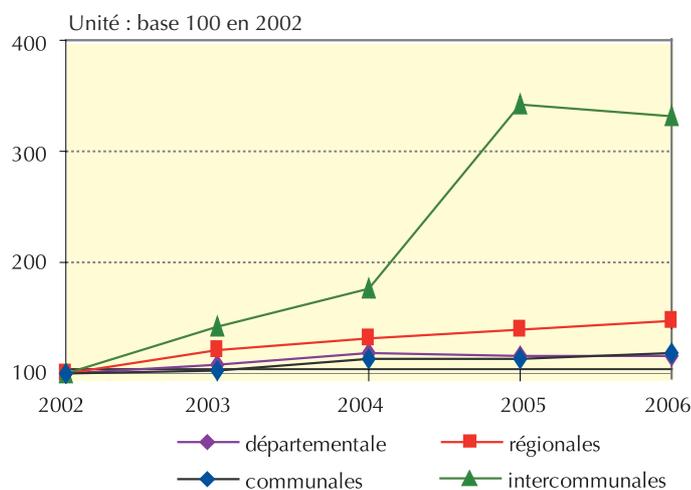


La filière technique représente 51 % de l'effectif des collectivités locales, et elle n'emploie que 4 % de cadres A et B, dont 2 % de cadres A. Les filières culturelle et sportive ont les taux d'encadrement les plus élevés, de 68 % et 72 %, mais elles ne représentent respectivement que 2 % et 1 % des emplois territoriaux.

En 2006, sept agents territoriaux sur dix travaillent à temps plein, soit 4 600 personnes. Leur effectif augmente de 1 % par rapport à 2005. Depuis 2002, les emplois à temps plein ont progressé de 20 %. Les femmes travaillent à 74 % à temps plein, les hommes à 78 %.

Hélène Chesnel
Paola Zig

Les emplois à temps plein dans les collectivités locales en Guyane



Source : Insee - Colter 2002-2006

Quelques définitions

Les **collectivités locales** sont les organismes communaux (communes, Caisse des Écoles, CCAS), les organismes intercommunaux (Communauté des communes, syndicats intercommunaux...), les organismes départementaux (Conseil Général, SDIS...) et les organismes régionaux (Conseil Régional...).

Les **fonctionnaires** (titulaires ou stagiaires) sont des fonctionnaires civils, des militaires ou des magistrats.

Les **agents non titulaires** sont essentiellement les ouvriers d'État, les personnels de l'enseignement sous contrats payés par l'État, les contractuels, les vacataires et les collaborateurs extérieurs.

Les **autres statuts** de la fonction publique territoriale sont les assistantes maternelles (rattachées aux organismes départementaux), les emplois jeunes et les apprentis.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Ce sont des Contrats Emploi Solidarités (Ces), Contrats Emploi Consolidés (Cec) et depuis 2005 des Contrats d'Avenir et des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi.

Le **taux d'administration locale** est le rapport (multiplié par 1 000) entre le nombre d'employés des collectivités locales et la population au 01/01/2006.

Le **taux d'administration communale** est le rapport (multiplié par 1 000) entre l'effectif de la commune et la population municipale au 01/01/2006.

Le **taux d'encadrement** est égal à la somme des cadres A et B rapportée à l'effectif total.

L'enquête Colter

L'enquête sur les effectifs des collectivités locales (Colter) est adressée tous les ans et de manière exhaustive aux sièges ou établissements principaux des collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes, organismes communaux et intercommunaux), aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux locaux, ainsi qu'aux organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics.